

<h1>CCAS de Lorient</h1>	Horaires d'ouverture <i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.</i>	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
<i>Retrouvez votre page</i>	CCAS > Les solidarités > Aides individuelles	tél : 02 97 02 22 00

Aides individuelles

Aides alimentaires

Les demandes d'aides alimentaires font l'objet d'une instruction du service Solidarités selon les critères du règlement d'aide facultative défini par le conseil d'administration du CCAS.



Fonds énergie-eau

Les demandes d'aides dans le cadre du Fonds énergie-eau font l'objet d'une instruction du service Solidarités selon les critères définis par le décret n° 2005-2012 du 2 mars 2005 relatif au fonds de solidarité pour le logement, et par le règlement intérieur voté par le Conseil général du Morbihan.

Autres aides

Les autres demandes d'aides doivent au préalable être formulées auprès d'un travailleur social (assistant social de secteur du Conseil général, Mission locale ou autres travailleurs sociaux spécialisés).

Dans cette rubrique

- [Aides individuelles](#)
- [Publics sans domicile stable](#)
- [Accès aux soins](#)
- [Epicierie sociale](#)
- [Economies d'énergie](#)

Où s'adresser ?

CCAS, 50 cours de Chazelles à Lorient. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h. Téléphone : 02 97 02 23 67